



DIPE/22-933-790 du 20/06/2022

**ARRETE PORTANT DESIGNATION DES PRESIDENTS ET MEMBRES DES JURYS DE
TITULARISATION DES PERSONNELS ENSEIGNANTS, D'EDUCATION, ET PSYEN AU TITRE DE
L'ANNEE SCOLAIRE 2021/2022**

Références : Décret n° 72-581 du 4 juillet 1972 modifié relatif au statut particulier des Professeurs Certifiés, et notamment ses articles 24 et 26 - Décret n° 92-1189 du 6 novembre 1992 modifié relatif au statut particulier des Professeurs de Lycée Professionnel, et notamment son article 10 - Décret n° 70-738 du 12 août 1970 modifié relatif au statut particulier des Conseillers Principaux d'Éducation, et notamment son article 8 - Décret n°2017-120 du 1er février 2017 portant dispositions statutaires relatives aux psychologues de l'Éducation Nationale, et notamment son article 8 - Décret n° 80-627 du 4 août 1980 modifié relatif au statut particulier des Professeurs d'Éducation Physique et Sportive, et notamment son article 5 - Arrêté du 1er juillet 2013 relatif au référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation - Arrêté du 22 août 2014 modifié par l'arrêté du 26 mars 2018, fixant les modalités de stage, d'évaluation et de titularisation de certains personnels enseignants et d'éducation de l'enseignement du second degré stagiaires – Arrêté du 23 août 2017 fixant les modalités de stage, d'évaluation et de titularisation des psychologues de l'éducation nationale – Arrêté du 28/08/2020 fixant les modalités complémentaires d'évaluation et de titularisation de certains personnels relevant du ministère chargé de l'éducation, lauréats de la session 2020 des concours

Destinataires : Tous destinataires

Dossier suivi par : Mme ALESSANDRI - Mme SALOMEZ - Tel : 04 42 91 73 44 - Mail : nathalie.salomez@ac-aix-marseille.fr

Le recteur de l'académie d'Aix Marseille, chancelier des universités, recteur de la région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur, arrête

Article 1^{er} : les jurys académiques chargés d'examiner les dossiers des personnels enseignants, d'éducation et PSYEN stagiaires issus des concours selon les modalités visées ci-dessus, sont composés comme suit, au titre de l'année scolaire 2021/2022 :

CAPES - CAPET
CAER CAPES - CAER CAPET
CAFEP CAPES - CAFEP CAPET

PRESIDENT:

M Lionel ANDRE

Doyen des IA-IPR, IA-IPR anglais

VICE- PRESIDENT :

M Pierre RIGAT

IA-IPR Sciences physiques et chimiques

MEMBRES DU JURY

M Patrice BONNET

Directeur adjoint INSPE Aix-Marseille

M Christophe CALIPPE

Principal Collège Massenet Marseille

M David GARCIA

**Chef d'établissement Notre Dame de la Jeunesse
Marseille**

Mme Armelle MAHE MIR

Principale Collège Saint-Eutrope Aix en Provence

Mme Isabelle MEJEAN

IA-IPR Histoire-Géographie

M Gilles WIRIG

IA-IPR Mathématiques

CAPLP
CAER CAPLP
CAFEP CAPLP

PRESIDENT :

Mme Magali ROBAGLIA

Doyenne des IEN ET/EG/IO, IEN/ET/ EG SBSSA

VICE- PRESIDENT :

Mme Michèle GARELLO

IEN ET/EG Economie Gestion

MEMBRES DU JURY

M Patrice BONNET

Directeur adjoint INSPE Aix-Marseille

Mme Fatiha HACHEMI

Proviseure Lycée Professionnel Colbert Marseille

M François KUHN

IEN ET/EG Mathématiques Sciences Physiques et Chimiques

M Pierre PARIAUD

IEN ET/EG Mathématiques Sciences Physiques et Chimiques

M Patrick RE

Chef d'établissement Lycée privé Clovis Hugues Aix en Pce

M Stéphane TORRENT

IEN ET/EG STI

CPE

PRESIDENT :

M Thierry DALMASSO

IA-IPR Etablissement Vie Scolaire

VICE- PRESIDENT :

Mme Carole BOLUSSET-GERENTON

IA-IPR Etablissement Vie Scolaire

MEMBRES DU JURY

M Patrice BONNET

Directeur adjoint INSPE Aix-Marseille

M Antoine DELGADO

IA-IPR Etablissement Vie Scolaire

Mme Armelle MAHE MIR

Principale Collège Saint-Eutrope Aix en Provence

M Laurent PEYRE

Adjoint au Proviseur Vie Scolaire, CPE Clg Louis Armand Marseille

Mme Elisabeth PORTIGLIATTI POMERI

Proviseure LGT Zola Aix en Provence

CAPEPS
CAER CAPEPS
CAFEP CAPEPS

PRESIDENT :

M. Alain RHETY

IA-IPR EPS

VICE- PRESIDENT :

M. Didier RIGOTTARD

IA-IPR EPS

MEMBRES DU JURY

M Patrice BONNET

M David GARCIA

**Directeur adjoint INSPE Aix-Marseille
Chef d'établissement Notre Dame de la Jeunesse
Marseille**

Mme Armelle MAHE MIR

Mme Elisabeth PORTIGLIATTI POMERI

Mme Michèle VINEL

**Principale Collège Saint-Eutrope Aix en Provence
Proviseure LGT Zola Aix en Provence
IA-IPR EPS**

PSYEN

PRESIDENT :

M Olivier CASSAR

Chef de la DRAIO

VICE- PRESIDENT :

M Stéphane FERRAIOLI

**IEN Adjoint au directeur académique chargé du
1^{er} degré**

MEMBRES DU JURY

M Paul COURAU

Mme Fabienne DUPIN

M Pierre Yves GILLES

Mme Sophie PINAZO

Mme Laurence SELLIER

Mme Marie-Line TARDIVEL

**PSYEN EDO Directeur CIO Aix en Pce
IEN premier degré
Membre de l'UFR psychologie à AMU
IEN premier degré
IEN premier degré
IEN-IO second degré**

Article 2 : le jury peut se constituer en sous commissions pour entendre au cours d'un entretien les stagiaires pour lesquels il est envisagé de ne pas proposer la titularisation.

Article 3 : le Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Bruno MARTIN, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille